



CLÉ Capital - Documents à fournir lors d'une demande de crédit

Cette liste peut ne pas être exhaustive ; CLÉ Capital se réserve le droit d'exiger d'autres informations ou documents nécessaires à l'analyse de votre demande.

ENTREPRISES INCORPORÉES

Si en affaires depuis deux ans ou moins :

- demande commerciale dûment complétée et signée
- demande « travailleur autonome » (avec bilan personnel)
- relevés bancaires des trois derniers mois *

Si en affaires depuis plus de deux ans :

- demande commerciale dûment complétée et signée
- états financiers (dans certains cas)
- relevés bancaires des trois derniers mois *

ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Si en affaires depuis deux ans ou moins :

1. demande commerciale dûment complétée et signée
2. demande « travailleur autonome » (avec bilan personnel)
3. relevés bancaires des trois derniers mois *

Si en affaires depuis plus de deux ans :

- demande commerciale dûment complétée et signée
- demande « travailleur autonome » (avec bilan personnel)
- états financiers (dans certains cas)
- relevés bancaires des trois derniers mois *

* Ces documents peuvent accélérer le processus de prise de décision. Il est préférable de les fournir en tout temps.